

33 - Attribution d'une subvention à l'association Mouvement du Nid - Rénovation d'une salle destinée aux activités de l'association

Mme SUGNY, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur :

Présentation de l'Association

Le Mouvement du Nid est une association nationale luttant contre le proxénétisme et le système prostitueur en agissant sur les causes et les conséquences de la prostitution. L'association Le Mouvement du Nid est reconnue d'utilité publique, association d'éducation populaire agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, organisme de formation.

Dans le cadre de ses activités, le Mouvement du Nid rencontre et accompagne des personnes prostituées, forme des acteurs sociaux, réalise un travail de prévention auprès des jeunes ainsi qu'un travail d'information auprès du grand public pour informer sur la réalité de ce que vivent les personnes accompagnées.

Présentation du projet

A Besançon, la délégation du Doubs possède un local situé au 2 rue de la Bibliothèque. L'Association souhaite rénover et réaménager ce local, avec les personnes accompagnées, pour en faire un lieu convivial de rencontre et d'information, et mettre en place des activités liées à l'insertion sociale et professionnelle (cours de français par exemple).

Le projet concerne 6 personnes prostituées d'origine bulgare (entre 22 et 38 ans), 2 personnes en réinsertion d'origine albanaise et bulgare (entre 22 et 30 ans). Le projet s'adresse également à toute autre personne prostituée ou en réinsertion intéressée par ce travail de rénovation.

Ce projet répond à un besoin de mise en place d'un lieu d'information et de création de lien social. Il s'inscrit dans le cadre d'un travail avec des personnes en situation d'isolement et en manque d'estime d'elle-même.

Le projet peut être résumé en plusieurs points :

- . Rénover la salle avec les personnes pour qu'elles puissent s'approprier l'endroit
- . Valoriser les personnes par leur travail
- . Sociabiliser le public accueilli
- . Mobiliser les personnes pour leur insertion
- . Proposer des activités collectives.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon est sollicitée pour verser une subvention de 1 000 € à l'association Mouvement du Nid pour soutenir son projet de rénovation.

La dépense correspondante sera prélevée sur la ligne 204.524.20422. 00504.10068 qu'il conviendra d'abonder lors de la Décision Modificative n° 3 par redéploiement de crédits.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Mouvement du Nid (délégation du Doubs) pour la rénovation de son local situé au 2 rue de la Bibliothèque à Besançon.

«M. LE MAIRE : Monsieur MOUGIN, vous voulez encore la parole là-dessus ?

M. Philippe MOUGIN : Oui. Nous sommes favorables à aider l'Association Antenne Petite Enfance comme je l'avais dit...

M. LE MAIRE : Attendez, on en est au Mouvement du Nid là ! L'Association du Nid, ce n'est pas une association pour les enfants, c'est une association pour aider les prostituées... ce n'est pas exactement la même chose !

M. Philippe MOUGIN : Ah oui pardon, excusez-moi ! Je me suis juste trompé de sujet, vous voyez comme quoi l'erreur arrive à tout le monde.

M. LE MAIRE : Ça peut arriver oui.

M. Philippe MOUGIN : En commission j'avais posé la question pour cette dame albanaise...

M. LE MAIRE : Allez-y Monsieur MOUGIN, votre temps tourne pour l'instant.

M. Philippe MOUGIN : Evidemment si vous parlez à ma place, c'est sûr qu'il peut tourner ! J'avais posé la question en commission pour cette personne albanaise, une prostituée a priori et idem pour cette personne bulgare, victime de la prostitution et du proxénétisme à Besançon. Donc a priori la Ville décide d'effectuer des travaux pour accueillir ces gens et pour les aider mais ne pensez-vous pas qu'il y a d'autres choses à faire pour les nationaux avant de les faire pour des gens qui certainement souhaiteraient rentrer dans leur pays pour justement retrouver leur famille et des liens qui certainement leur sont chers.

M. LE MAIRE : Monsieur MOUGIN, je ne vous comprends pas, ou si vous aimez mieux, je comprends qu'il y a une grosse différence entre vous et moi en matière de conception des valeurs de la République. Nous, nous considérons que ces personnes, qu'elles soient bulgares, albanaises ou françaises, puisque le projet s'adresse à toute personne prostituée en réinsertion, je veux ce soir solennellement affirmer mon soutien à une association qui est pilotée par des femmes courageuses, et il y a peut-être même des Messieurs d'ailleurs dedans...

M. Philippe MOUGIN : Je n'en doute pas !

M. LE MAIRE : ...mais qui fait en sorte que l'on puisse retirer des griffes de souteneurs, des femmes qui sont tombées dans ce marché terrible de la prostitution et leur permettre de se réinsérer dans la vie normale. Nous n'aidons pas directement ces femmes, nous aidons une association pour construire un local qui accueillera les prostituées. Pour moi les prostituées sont des victimes donc nous devons aider celles qui veulent s'en sortir, nous devons aider toutes celles qui sont là. Donc c'est peut-être une différence essentielle qu'il y a entre vous et moi par rapport à ça, nous voulons apporter un soutien et là vous voulez surfer sur les haines, les peurs tout cela, non !

M. Philippe MOUGIN : Non mais on connaît votre discours Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE : Alors si vous le connaissez...

M. Philippe MOUGIN : ...vous le racontez à chaque fois !

M. LE MAIRE : Vous n'avez plus la parole Monsieur MOUGIN, c'est moi qui parlais pour l'instant. Donc je dis simplement que cela c'est quelque chose que je ne comprends pas, que vous puissiez avoir ces réticences, je ne comprends pas. Je pense que nous devrions au contraire nous féliciter de faire en sorte que l'on fasse qu'il y en ait de moins en moins, parce qu'en plus si elles sont là c'est qu'elles sont victimes des mecs quand même quelque part ! Disons-le quand même aussi ! On est mal placé pour donner des leçons là ! Enfin bien que l'un et l'autre nous ne soyons pas forcément des usagers !

Mme Ilva SUGNY : Je vais répondre à Monsieur MOUGIN. C'est vrai que cette association «Le Mouvement du Nid» qui auparavant employait une salariée à temps partiel est en grande difficulté puisqu'actuellement la seule personne qui est dans cette association est une bénévole et leur travail principal se situe au niveau de trois axes, comme je l'avais dit en Commission 2, c'est-à-dire qu'il y a un vrai travail d'accompagnement social de ces personnes qui sont bien souvent isolées de leur famille et de leur réseau relationnel et elle prépare également l'alternative pour les sortir, comme le disait justement Monsieur le Maire, des griffes de leurs proxénètes. Donc je pense que c'est important de soutenir cette association et dans les travaux qui sont aujourd'hui planifiés, ce sont les personnes elles-mêmes qui vont effectuer les travaux pour une salle de convivialité, c'est-à-dire qu'on pourra y apprendre la langue française, on pourra aussi avoir des activités manuelles ou culturelles et donc c'est très très important de soutenir cette association qui maintient le lien entre aujourd'hui nous, citoyens et ces prostituées qui sont vraiment isolées.

M. LE MAIRE : Pour moi, cette association a un caractère de service public. Là de quoi discute-t-on ? On discute de 1 000 € pour acheter des fournitures pour que des femmes puissent rénover une salle dans laquelle elles puissent se mettre à l'abri pour essayer d'échapper à cet enfer de la prostitution. C'est cela le sujet, ce n'est rien d'autre. On n'a décidément pas la même conception de la République et de ses valeurs mais cela on le savait déjà, on ne va peut-être pas prolonger trop là-dessus, un mot si tu veux pour la santé peut-être !

M. Cyril DEVESA : Juste un mot pour dire que cette association donne aussi des informations. Elle sensibilise ces femmes concernant le domaine de la santé et elles ont beau être bulgares, albanaises ou ce que vous voulez, les clients sont locaux et tant qu'à faire je préfère qu'elles soient aussi sensibilisées que les autres.

M. LE MAIRE : C'est clair que ceux qui sont là ce sont des locaux quand même.

Quels sont ceux qui sont contre ? 2. C'est votre choix, les autres sont favorables, je les en remercie».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.